

CONCLUSIONS

de l'exposé de Jean Nouwynck à l'Assemblée générale de l'Atic du 25 mars 2026

1 Il n'est pas certain que le SCOP atteigne réellement la valeur de 5.

En effet, si les consommations d'électricité de la PAC sont exactes, à la précision du compteur près, les quantités de chaleur produites résultent de calculs, fondés sur diverses hypothèses : valeurs « U » des parois, méthode de calcul simplifiée des déperditions, consommations proportionnelles aux degrés-jours 16,5 ...

2 Cependant, même en admettant que les quantités de chaleur produites, et par conséquent le COP, aient été surestimés de 20 %, on peut considérer que la valeur du SCOP de 3,775 déduite des données techniques du constructeur est effectivement réalisée.

3 Lors du choix du type d'installation (PAC ou mazout, gaz, pellets, ...) plutôt que de se fier à des affirmations générales, il faut dans chaque cas rechercher la solution optimale en fonction des trois principaux critères : investissement, prix du kWh de chaleur à produire, quantité d'énergie primaire nécessaire.

Par exemple, on entend souvent dire : « N'installez une PAC que si le bâtiment est très bien isolé, sinon ce sera un gouffre financier ».

C'est partiellement vrai en ce qui concerne l'investissement. Si le bâtiment est mal isolé, la puissance de la PAC sera élevée, et donc également son prix. Partiellement seulement, parce que ce qui compte c'est la comparaison globale entre le coût d'une PAC, déduction faite des primes éventuelles, et d'une installation utilisant un combustible « fossile ».

Mais c'est tout à fait faux du point de vue du coût de la consommation d'énergie : il y a simplement à comparer le coût du kWh de chaleur à produire dans les deux cas (PAC ou « fossile »).

4 Si l'on pense opter pour une PAC, il y a lieu de vérifier également la disponibilité de la puissance électrique requise et l'absence de nuisance acoustique, tant pour soi que pour le voisinage.